

# Club Utilisateurs Apogée / ROF

## Sommaire

---

<b>Ouverture</b> Bruno SIRE Président de l'Université Toulouse 1 Capitole	<b>2</b>
<b>Introduction</b> Claude RONCERAY Directeur de l'Amue	<b>3</b>
<b>Audit du pilotage et de l'organisation de la fonction formation dans les universités</b> Claudine PERETTI Coordinatrice de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR)	<b>5</b>
<b>Enquêtes nationales et mise en œuvre des politiques publiques de l'enseignement supérieur</b> Hélène MICHAUDON Responsable du Département des outils statistiques de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP)	<b>9</b>
<b>Le projet européen EGRACONS</b> Philippe MOGUEROU Responsable du Pôle Europe et International, Université de Rouen	<b>11</b>

# Ouverture

---

Bruno SIRE

*Président de l'Université Toulouse 1 Capitole*

Je vous remercie tous d'être présents et me félicite d'accueillir ce colloque à Toulouse. Dans cette ville, les territoires universitaires sont clairement partagés entre Toulouse Capitole 1 (Droit Economie et Gestion), Toulouse 2 Le Mirail (Arts, Lettres, Langues et Sciences sociales) et l'université Toulouse 3 Paul Sabatier (Médecine et Sciences Dures). Plus de 21 000 étudiants sont inscrits à Toulouse Capitole 1 dont l'effectif est en croissance (+1 200 étudiants par rapport à l'an passé), probablement du fait de l'attractivité de la région, de la réussite des chercheurs et de la réussite professionnelle des étudiants. L'enseignement dispensé doit donc être structuré et l'Amue intervient dans la structuration de cet établissement.

Le logiciel APOGEE est probablement celui qui fonctionne le mieux dans l'environnement informatique de l'université Toulouse Capitole 1. Il est utilisé quasiment dans sa totalité et a entraîné de nombreux progrès dans un contexte complexe lié à un effectif en croissance, à la mobilité des étudiants et des Enseignants-Chercheurs et à la succession de réformes. Ce logiciel robuste permet de sécuriser les données et de proposer un service public de qualité. APOGEE est particulièrement apprécié parce qu'il est compatible avec l'ensemble des logiciels utilisés sur ce site (Harpège et Geisha par exemple mais également avec le logiciel de gestion des salles et des plannings utilisé à l'Université).

Je suis donc heureux d'accueillir le Club Utilisateurs pour parler d'un outil qui donne satisfaction. J'espère que les participants pourront profiter de la situation privilégiée de l'université, en centre-ville, pour visiter les sites culturels toulousains.

# Introduction

---

Claude RONCERAY

*Directeur de l'Amue*

L'Amue est réunie à Toulouse parce qu'elle n'est ni parisienne ni montpelliéraine mais parce qu'elle appartient à l'ensemble des établissements membres.

APOGEE est, quant à lui, un logiciel qui tarde à laisser place à des générations plus récentes parce qu'il est robuste et que son périmètre continue d'évoluer (le dernier module permet de traiter l'ensemble du 3<sup>ème</sup> cycle et de la thèse). Il est utilisé dans plus de 80 établissements et continue d'être implanté. Par ailleurs, son usage peut être optimisé grâce à des partenariats (PStage ou eCandidat) et la collaboration avec d'autres établissements permet d'améliorer des fonctionnalités qui sont parfois sous-utilisées. Parce qu'il permet d'obtenir des marges de progression sans coût additionnel, les équipes politiques doivent soutenir ce système d'information, même s'il bouscule certaines habitudes.

Le ROF (Référentiel de l'Offre de Formation) est un nouveau produit dédié à la construction de l'offre de formation qui va de l'initiative d'un enseignant au processus d'habilitation. Ce produit va permettre de préparer l'offre de formation et d'en suivre sa mise en œuvre.

Les projets APOGEE et ROF doivent s'intégrer dans un système évolutif, ouvert sur les partenaires, qu'ils soient régionaux, nationaux, européens ou internationaux.

L'Amue et le Ministère veillent à ce que ces projets soient encadrés par des normes comme le format CDM-fr qui doit se développer au niveau national et converger vers les pratiques européennes et internationales.

Le ROF est implanté dans une douzaine d'établissements et le Ministère a programmé la transformation de sa plateforme PELICAN dès l'été 2014 dans le but de recevoir des fichiers au format CDM-fr. Ce système d'information partagée entre l'Etat et ses opérateurs est d'ores et déjà en train de se mettre en place pour le pilotage de l'établissement et du Ministère dans un souci commun de qualité.

L'Amue souhaite répondre aux priorités des établissements et va mettre en place deux projets importants en 2013 :

- Prisme, qui permettra de mieux intégrer les données de références au niveau régional et national.
- Le Système d'Information Décisionnel dont l'objectif est d'extraire des données qui pourront produire des tableaux de bord à destination du Président de l'Université, de son équipe et du Ministère.

L'Amue réfléchit également au renouvellement de l'offre de scolarité et a identifié les attentes des universités dont les objectifs sont de mieux accompagner les étudiants, de leur recrutement jusqu'à leur insertion professionnelle, de dématérialiser les procédures et de simplifier le dispositif administratif.

Par ailleurs, l'Amue travaille sur APOGEE et le ROF en partenariat avec Sopra Consulting, représenté par son Directeur, Vincent Roux-Trescases.

Sopra Group, par le biais de sa société de conseil en management, a mené une quarantaine de missions en trois ans auprès d'universités, de grandes écoles et d'établissements de recherche sur des sujets variés : systèmes d'information, gestion des universités, pilotage de projet, conduite de changements, etc.

Cette société indépendante française coopère avec l'Amue et participe à l'organisation de cette conférence.



# Audit du pilotage et de l'organisation de la fonction formation dans les universités

---

Claudine PERETTI

*Coordinatrice de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR)*

Cet audit réalisé en deux ans a pour objectif d'étudier la façon dont les universités définissent, construisent et mettent en œuvre leur offre de formation. Cette question a peu été étudiée alors qu'il s'agit de l'un des deux cœurs de métier des universités avec la recherche. L'enjeu est pourtant conséquent sur le plan budgétaire, sur celui de la qualité de la formation dispensée et sur l'attractivité des universités.

## I) Un contexte en évolution

Le contexte a beaucoup évolué car les effectifs sont stables voire en baisse dans certains établissements. En outre, les classements internationaux ont introduit une notion de système concurrentiel, ce qui ne semblait pas concerner les universités auparavant. Enfin, les étudiants privilégient de plus en plus les formations dites « professionnalisantes » au détriment des formations académiques. Par conséquent, les formations à faible effectif se multiplient, ce qui pose un problème d'optimisation de l'utilisation de la ressource. Certaines disciplines et certaines implantations universitaires deviennent fragiles voire même plus du tout rentables.

Parallèlement, la Loi Relative aux Universités (LRU) et le transfert de la masse salariale ont responsabilisé les universités sur l'utilisation de leurs moyens. Le changement de statut des Enseignants-Chercheurs et la constitution des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, qui ont fait passer les universités à une logique de complémentarité et de mutualisation, sont deux autres éléments fondamentaux du changement de contexte actuel. Enfin, la politique de soutien à l'excellence a eu un impact sur l'offre de formation des universités.

Les Universités doivent donc s'interroger sur leur offre de formation et la nécessité d'optimiser leurs moyens en fonction de leurs objectifs.

## II) Les établissements audités

Huit universités volontaires, représentatives de l'ensemble des universités françaises, ont été auditées. Trois autres établissements francophones, dont la culture est proche de la nôtre, ont participé à cette étude : Genève, Louvain-la-Neuve, en Belgique, et Montréal.

## III) Le constat

La place centrale de la politique de formation et la faiblesse de son pilotage dans les universités sont liées à la constitution de l'offre de formation basée sur un processus ascendant. Les objectifs des porteurs de projets ne correspondent pas toujours aux objectifs de l'établissement et ils se régulent plus ou moins bien.

De plus, la mise en œuvre des formations est décentralisée et obéit à un ensemble de microdécisions qui modifient leur définition initiale et augmentent leur coût.

L'arbitrage et la régulation ne sont pas suffisamment outillés : les applications de gestion sont mal utilisées et ne jouent pas complètement leur rôle. Les universités ne

peuvent donc pas mettre en regard les composantes qui leur permettraient de réaliser des arbitrages.

L'administration de la formation est dispersée et mal dotée au niveau central. Ainsi, peu d'universités disposent de Directions de la Formation, pourtant indispensables au pilotage.

#### IV) Les conséquences

L'offre de formation est foisonnante et parfois redondante. Pour l'étudiant, elle est donc peu lisible voire même peu attractive. Il faudrait que les universités changent leur paradigme, ce qui, pour elles, est très difficile à accepter.

L'organisation des enseignements est, de surcroît, très éclatée et coûteuse. Il arrive parfois que l'enseignement devienne du préceptorat. L'étudiant risque alors de se demander s'il ne s'est pas trompé et la stimulation pédagogique peut être décevante.

La politique de la qualité est, quant à elle, encore peu développée. L'évaluation des enseignements actuelle est basée sur l'évaluation du cadre de la formation et non sur les enseignements (sauf dans les Instituts d'Administration des Entreprises qui en ont besoin pour être certifiés, et dans le secteur de la santé). A Louvain-la-Neuve, le mot d'ordre est « Nous enseignons, apprennent-ils ? » : des mesures correctives de la qualité d'enseignements sont mises en place et garantissent la qualité de l'enseignement dispensé. Dans les autres universités francophones étudiées, l'attractivité de la formation ne passe pas par la multiplication de formations mais par la garantie de la qualité, qui influencera l'insertion professionnelle des étudiants et la reconnaissance de l'université par les milieux socio-économiques.

En dehors des formations de santé, l'usage des potentialités offertes par les nouvelles technologies est encore limité, contrairement à certaines universités francophones. En France, on reste dans une logique d'enseignement présentiel dans la crainte d'une diminution du nombre d'étudiants. Or, mettre les cours en ligne peut permettre à ces derniers de prendre connaissance des cours en amont. L'enseignant peut ensuite vérifier si l'étudiant a compris.

#### V) Un effort pour mettre en place des modalités de pilotage, de dialogue et de décision

Les universités étudiées ont commencé à travailler sur la préparation de leurs nouveaux contrats et ont mis en place des principes généraux et de normes dédiés à la formation. Elles ont instauré des principes de procédures internes pour réguler la proposition de l'université avant sa présentation à l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) et au Ministère.

Certaines universités essayent d'instaurer une déconnexion entre l'habilitation et la mise en place de la formation. L'habilitation ne doit pas forcément déboucher sur la mise en œuvre d'une formation.

De plus, le redéploiement de postes en fonction des besoins permet d'éviter la déconnexion entre les besoins de la recherche et ceux de l'enseignement ainsi que les difficultés financières.

Le décloisonnement des enseignements est une autre évolution qui évite la multiplication coûteuse de formations (Maisons des Langues, par exemple). Il en est de même pour le pilotage budgétaire et la mise en place d'un dialogue de gestion avec les composantes. Cependant, le manque d'indicateurs objectifs ne permet pas de remettre en cause l'existant et de calculer le coût complet des formations. Les actions menées restent donc incomplètes.

## VI) Les freins rencontrés

Les freins rencontrés sont de différents ordres. Tout d'abord, il manque un système d'information intégré sur toute la chaîne qui permettrait de constituer une base commune et de répartir les services des enseignants. Par ailleurs, l'incapacité à calculer le coût complet des formations pour pouvoir faire des choix de formations rentables pose problème. Il conviendrait, en outre, de mettre en place un modèle de répartition des moyens prenant en compte l'évolution des besoins. Enfin, nous pouvons évoquer les réticences d'une partie de la communauté universitaire. L'ensemble de la communauté universitaire doit pourtant comprendre qu'il faut changer de modèle économique de fonctionnement, ce qui n'est pas contraire à la notion de service public.

## VII) Des progrès qui varient en fonction de paramètres objectifs

Malgré ces freins, des progrès sont tout de même constatés. Nous constatons, notamment, que la nature des formations dispensées et des structures qui les portent rendent certains secteurs plus attractifs que d'autres. De plus, le rapport centre-composantes influence la culture « facultaire ». En outre, l'identité de l'université et son histoire rendent parfois difficile la variable « évolution ». L'évolution des effectifs étudiants entre également en jeu ainsi que l'implantation territoriale de l'université et la place occupée par certaines antennes, la nature et la répartition du patrimoine, le potentiel enseignant qui varie en fonction de la part d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré et de vacataires et l'ampleur des chantiers ouverts notamment depuis l'ouverture de la LRU.

## VIII) Les actions à conduire à court ou moyen terme dans les universités

Les types d'actions à mettre en place sont au nombre de cinq. Il convient, en premier lieu, de systématiser les procédures qui facilitent le pilotage de la formation et créent du consensus en créant par exemple des commissions thématiques qui disparaissent lorsque le sujet n'existe plus. En deuxième lieu, il s'agit de créer ou de renforcer une structure administrative au sein des services centraux, dédiée au pilotage de la fonction formation. En troisième lieu, il faut s'attacher à donner de la cohérence à la politique de formation de l'établissement en développant une démarche qualité. En quatrième lieu, un système d'information doit être développé, quand il n'existe pas. Enfin, les procédures et les outils nécessaires au calcul du coût des formations doivent être mis en place.

## IX) Les réflexions à conduire sur le moyen terme

Un certain nombre de recommandations ont été formulées. Elles reposent sur l'organisation et la structure interne des universités. En effet, si certaines composantes ont fusionné, d'autres rencontrent des difficultés pour se faire une place. Ces recommandations renvoient également à l'infrastructure administrative nécessaire au pilotage et à l'organisation de la fonction formation. Il faut savoir connaître les attentes des étudiants en matière de service. Ensuite, s'agissant de l'évolution des méthodes et des supports pédagogiques, est-il pertinent de maintenir une distinction entre cours magistraux, Travaux Dirigés, et Travaux Pratiques ? Enfin, il faut s'interroger sur le profil des enseignants à recruter compte tenu de l'évolution des besoins d'enseignement. La répartition des enseignements entre les différents types d'enseignants est-elle toujours réfléchie au préalable ?

## X) Les interrogations qui se posent au niveau national

Il faudrait alléger la procédure d'habilitation nationale des diplômes et le rôle de l'Etat dans la définition des formations qui devrait simplement garantir l'équilibre national du développement des formations et éviter la disparition de certains enseignements.

Il conviendrait, ensuite, de s'interroger sur l'adaptation du statut des Enseignants-Chercheurs à l'évolution des besoins de l'enseignement et de la recherche.

Par ailleurs, est-il pertinent de maintenir une distinction entre formations académiques et formations professionnalisantes ? Elle n'a, en effet, plus lieu d'être car tous les étudiants poursuivent des études dans le but d'accéder au marché de l'emploi.



# Enquêtes nationales et mise en œuvre des politiques publiques de l'enseignement supérieur

---

Hélène MICHAUDON

*Responsable du Département des outils statistiques de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP)*

Le paysage des enquêtes et des remontées d'informations sur l'enseignement supérieur est complexe car les données utilisées sont très variées et les besoins multiples : pilotage du système au niveau national ou local, alimentation du modèle d'allocation des moyens, comparaison des établissements au niveau national, alimentation des instances internationales en données comparables, etc. Ces enquêtes permettent de dresser un état des lieux de la vie étudiante, de suivre l'organisation des universités et l'offre de formation en tenant compte des échecs et des réussites.

Le Département des Statistiques mène des enquêtes nationales sur les effectifs et les réussites, la vie étudiante (aide à la mobilité internationale, étudiants handicapés, boursiers...), l'insertion professionnelle, l'orientation des parcours (grâce à des panels de bacheliers) et la gestion des moyens.

## I) SISE : Des données administratives vers la statistique

Le Système d'Information sur le Suivi d'Etudiants (SISE) est basé sur la remontée interactive de données individuelles extraites des fichiers de gestion de la scolarité et validées par l'établissement. C'est le plus ancien et le plus performant système dédié aux universités, aux écoles de commerces, d'ingénieurs ou de vétérinaires. Les possibilités d'analyse sont extrêmement riches et permettent de décrire précisément la population étudiante (nombre, nationalité, origine sociale et géographique, parcours antérieur...).

## II) Le panel : un outil de suivi annuel de cohortes

Les étudiants sont suivis annuellement soit à partir de leur entrée en sixième, soit à partir de leur bac. Puis, pendant leurs études supérieures jusqu'à leur entrée dans la vie active, on observe leur insertion professionnelle, leur santé, leur logement, la mise en couple, etc, l'objectif étant d'étudier le devenir d'une génération. Ces études lourdes et coûteuses sont menées sur de petits échantillons, mais l'information est très fine car les étudiants sont directement interrogés.

## III) Un dispositif dédié à l'insertion professionnelle

Un outil commun au Ministère et aux universités permet de collecter des informations encadrées par une charte qui garantit la comparabilité. Il produit des indicateurs harmonisés sur le taux d'insertion, la part des emplois stables, des cadres et des professions intermédiaires.

L'objectif de ces informations est de fournir des données par établissement.

## IV) Les missions d'un service de statistiques ministérielles

Elles consistent à produire et analyser des données sur l'offre de formation, les effectifs, les diplômes délivrés, les parcours...

Un département de la DGEIP est, par ailleurs, dédié à l'organisation et à la modernisation des Systèmes d'Information et un autre met à disposition des décideurs et des parties prenantes, une information synthétique et documentée notamment par le biais du portail PapESR.

Le Département Statistiques doit fournir au public une information accessible sur l'enseignement supérieur grâce à différents supports : Repère et Références Statistiques, l'Atlas régional, Notes d'information etc.

Son exigence en termes de qualité se traduit par un processus de validation complexe, des nomenclatures, l'exhaustivité et le respect des délais.

## V) SISE-unifié : un potentiel à exploiter

Son objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des données de toutes les filières d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs ou de commerce...). La difficulté vient des inscriptions multiples et de la cohérence des données. Ces informations permettraient de voir, par exemple, s'il existe des passerelles entre les filières ou ce que font les étudiants après un échec.

## VI) Les manques et les attentes

Plusieurs informations restent encore à consolider ou à intégrer (régime d'inscription, formation continue, stages, assiduité, mobilité à l'étranger, etc.). Les remontées SISE devront s'adapter au nouveau contexte (mobilité internationale, statut de l'étudiant, handicap) et penser aux enquêtes indépendantes qu'il faudra renseigner.

# Le projet européen EGRACONS

---

Philippe MOGUEROU

*Responsable du Pôle Europe et International, Université de Rouen*

L'objectif du projet *European Grade Conversion System* est de mettre au point une méthode facile, transparente et complète de conversion de certification des étudiants par la définition d'une table unique de conversion des ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) utilisable par des partenaires européens qui se sont réunis au sein d'un consortium créé pour l'occasion.

## I) Le contexte et la problématique

Depuis la création du programme ERASMUS en 1987, 3 millions d'étudiants ont été mobiles en Europe. Or les systèmes d'évaluation et de notation sont très différents. Comment rendre ce transfert simple et transparent entre institutions ?

Pour illustrer les différences entre les pays, je vous livre quelques exemples. En France, les étudiants sont notés de 0 à 20 avec une moyenne à dix. Le système de compensation des notes constitue une spécificité. Aux Pays-Bas, les notes vont de 1 à 10 avec une moyenne à 5,5 qui, dans les faits, est arrondie à 6. L'échelle des notes est très rarement utilisée dans sa totalité. En Italie, les notes sont exprimées sur une échelle de 0 à 30 et la moyenne est à 18. Toutefois, il existe une note 30 avec félicitations du jury (« 30 lode ») qui est largement attribuée. Enfin, l'étudiant peut repasser une matière acquise pour obtenir une meilleure note. En Suède, enfin, trois notes sont attribuées : *High Pass* (admis avec mention), *Pass* (admis) et *Fail* (ajourné).

## II) Les modes de conversion de notation

Il existe plusieurs modes de conversion des notations entre les différents pays. Nous pouvons citer le transfert de crédit ECTS qui permet à l'étudiant de valider sa période à l'étranger par le seul transfert de crédits. Les grilles de conversion bilatérales entre le département d'origine et le partenaire peuvent également être utilisées. Sont aussi disponibles les grades ECTS proposés jusqu'en 2009 par la Commission européenne qui instaure une échelle de notation scindée en cinq segments (A, B, C, D, E). Enfin, nous pouvons évoquer le guide ECTS de 2008 et l'utilisation d'un tableau de notation standardisé de la distribution statistique des notes. Les universités doivent « uniquement » déterminer le pourcentage effectif d'étudiants recevant chaque notation.

## III) Les objectifs d'EGRACONS

EGRACONS doit permettre de cartographier les systèmes d'évaluation des notations et d'harmoniser le mode de conversion des notes en Europe. En effet, les procédures de conversion doivent être justes et lisibles pour les étudiants et les institutions. Il faudra, en outre, créer un outil informatique européen pour automatiser la conversion. En conclusion, le projet EGRACONS qui a débuté en octobre 2012, durera trois ans et impliquera quatorze partenaires issus de douze pays européens. Il est cofinancé par le programme européen Education et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV).

## IV) Les questions à résoudre

Il faudra prendre en compte les spécificités des pays ou des régions et tenir compte des institutions mais aussi des disciplines.

La collecte des données devra satisfaire le niveau d'agrégation des notes en tenant compte des différents diplômes et du regroupement par discipline.

## V) La méthodologie

Dans un premier temps, une enquête sera réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur sur les pratiques d'évaluation en Europe, les acteurs ciblés étant les institutions, les opérateurs des conversions et les utilisateurs des systèmes informatiques dédiés à la gestion pédagogique des étudiants. Il faudra, ensuite, établir une méthodologie sur la collecte des données et développer un outil informatique automatisant les conversions.

## VI) Les liens avec Apogée et l'Amue

Il faudra penser une méthodologie une fois que le niveau d'agrégation des notes sera défini, pour mettre en place des tableaux de distribution statistique et recenser les pratiques existantes. L'Amue prendra en compte les résultats d'EGRACONS pour les inclure dans les prochaines versions d'Apogée.

### **Claude RONCERAY**

L'Amue est associée à ce projet et établit des liens avec ses homologues italiens, espagnols, allemands et britanniques afin que l'interopérabilité des systèmes soit appréhendée et traitée techniquement.